



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.

Agir au quotidien
c'est agir pour l'environnement,

le compostage domestique



LES DÉCHETS

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Agir au quotidien c'est agir pour l'environnement, **le compostage domestique**

SOMMAIRE

• Faire son compost, c'est facile	3
• Le compostage, un processus naturel	4
• L'art de bien composter	6
• Faites votre choix, tas ou bac ?	10
• Quand et comment utiliser le compost ?	14
• En résumé	19
• L'ADEME	20

GLOSSAIRE

Aérobic : en présence d'air.

Anaérobic : en absence d'air.

Amendement : substance organique ou minérale incorporée au sol en quantité notable pour le rendre plus fertile.

Compostage : transformation, dans des conditions contrôlées, de matières biodégradables en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

Compost : produit obtenu par compostage.

Humus : matière terreuse de couleur sombre présente dans la couche superficielle du sol, l'humus provient de la décomposition et de la recomposition partielle des déchets animaux et végétaux.

Hygiénisation : traitement par des procédés physiques ou chimiques qui réduit à un niveau acceptable la présence de tous les micro-organismes pathogènes dans un milieu.

Paillage (ou mulch) : opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes.

Support de culture : matériau permettant l'ancrage des racines de la plante et la circulation des substances fertilisantes, jouant ainsi le rôle de support.

faire son compost, c'est facile

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par **le compostage domestique** ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais ... les avantages sont nombreux.

Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Quels déchets peuvent être valorisés par compostage ?
Pratiquement **tous les déchets organiques** : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, etc. Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage. C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant !



le compostage, un processus naturel

Le compost provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage. À l'échelle collective, le compostage se pratique sur des plates-formes spécifiques, dans des conditions réglementées.

Le déroulement du compostage à domicile

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des **micro-organismes** (bactéries, champignons, actinomycètes) et des **organismes de plus grande taille** (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets perdent leur aspect d'origine et deviennent compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à **renforcer le stock d'humus**.

Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un **compost mûr** qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse.

À l'instar de ce qui se passe dans la nature, dans les litières forestières ou de prairies, le compostage à domicile se fait le plus souvent **sans élévation notable de température**. En effet, si les réactions de dégradation des matières en présence d'oxygène produisent bien de la chaleur, celle-ci s'échappe facilement, contrairement à ce qui se passe dans le compostage industriel*.

Cela n'empêche pas le compostage de bien se dérouler et le compost d'être de bonne qualité. En effet, la plupart des germes pathogènes ne résistent pas à la concurrence des micro-organismes du compostage.

* Dans les andains du compostage industriel, la chaleur s'accumule, provoquant dans la masse des déchets une montée de température qui peut dépasser 60 °C.



Un signe que votre compost se porte bien : il héberge de nombreux habitants tels que cloportes, vers de terre, myriapodes...

Toutefois, la montée en température reste insuffisante pour garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. On peut **limiter les risques en évitant d'y mettre des végétaux malades** ou des **mauvaises herbes en graine** car le compost pourrait alors permettre leur propagation.

Composter, est-ce vraiment utile ?

Sans hésitation, la réponse est oui :

- parce que le compostage permet de **limiter la quantité d'ordures ménagères** que vous devrez faire enlever par la collectivité. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit ;
- parce que le compostage permet de **produire un amendement de qualité** pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Résultat : il favorise la vie du sol.

l'art de bien composter

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples :

- mélanger les différentes catégories de déchets ;
- aérer les matières ;
- surveiller l'humidité.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

- **les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;
- **les déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;
- **les déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Les déchets plutôt carbonés ...

Tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc.

Seuls, ils se compostent très lentement.

Les déchets humides ...

Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.

L'eau qu'ils contiennent est très utile au processus, mais seuls, ils se tassent et s'asphyxient, générant des écoulements de jus et des odeurs désagréables.

Les déchets grossiers ...

Tailles et déchets fibreux broyés.

L'enchevêtrement de ces matériaux crée des vides dans lesquels l'air peut circuler, ce qui facilite l'aération.

Cependant, s'ils sont trop nombreux, ils risquent d'entraîner un dessèchement trop rapide des déchets en compostage.

Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions :

- **les déchets très ligneux ou durs** (tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut mieux broyer avant ;
- **les graines de certaines plantes** (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer.

La viande peut tout à fait être compostée pour autant qu'on la mette hors d'atteinte des animaux et qu'elle soit placée en petits morceaux au centre du tas.

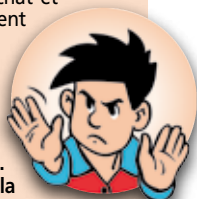
Les coquillages et les coquilles d'œufs ne se décomposent pas. Mais leur usure apporte des éléments minéraux tandis que leur structure facilite l'aération.

Les déchets à ne pas composter

Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux ne se dégradent pas. Il faut absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité. On évitera aussi le contenu des **sacs d'aspirateur**, les poussières étant principalement d'origine synthétique ; les **bois de menuiseries et de charpente**, car presque toujours traités chimiquement, vernis ou peints ; la litière pour chat et les couches-culottes qui ne sont pas entièrement biodégradables.

D'une façon générale, aucun **produit chimique, huile de vidange, etc.**, ne doit être mélangé au compost.

Nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les conteneurs adéquats de la déchèterie la plus proche.



... et les déchets plutôt azotés

Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.
Ils se dégradent très facilement et ont tendance à pourrir (c'est notamment le cas des tontes de gazon).

... et les déchets secs

Branches, paille, papiers, sciure, etc.
Seuls, ils ne se compostent pas.

... et les déchets fins

Déchets de cuisine, sciure, tontes de gazon, etc.
Ils se tassent facilement, empêchant le passage de l'air.

Mélanger les déchets entre eux

■ L'art du mélange

On ne peut donc pas faire un vrai compostage avec une seule de ces catégories. Pour faire un bon compostage il faut **mélanger des catégories opposées**

- les **carbonés** avec les **azotés** ;
- les **humides** avec les **secs** ;
- les **grossiers** avec les **fin**s.

Pour réaliser ces mélanges, vous pouvez soit brasser les déchets dès le départ, soit les disposer en couches minces alternées si c'est possible.

■ Aérer les matières

Au cours du compostage, les micro-organismes ont besoin d'oxygène. Ils sont asphyxiés si l'air ne circule pas dans la masse en compostage et remplacés par d'autres produisant du méthane, puissant gaz à effet de serre, et des gaz malodorants.

Deux solutions sont à mettre en œuvre :

- l'existence dans le mélange en compostage de **matières grossières** qui permettent une aération passive permanente des déchets ;
- un **brassage régulier** (notamment au début du compostage lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte, puis tous les 1 à 2 mois). Pas d'inquiétude, c'est facile : une fourche et quelques minutes suffisent !

Le brassage permet non seulement de décompacter le tas et de l'aérer, mais aussi d'assurer une **transformation régulière**.



Vos outils de compostage

Les outils et équipements habituels du jardinier suffisent à pratiquer le compostage domestique :

- une poubelle ou un seau pour sélectionner les déchets de cuisine ou autres déchets organiques ;
- une fourche pour brasser le compost ;
- une brouette pour transporter les déchets ou le compost ;
- une serpe, une hache, une cisaille ou un sécateur, pour réduire en petits morceaux les branches ou briser les déchets durs, voire un broyeur si la quantité à traiter le justifie ;
- un grillage fixé sur un cadre pour tamiser le compost mûr.



Surveiller l'humidité

Le compost doit être humide (comme une éponge pressée) mais sans excès. Trop d'humidité **empêche l'aération**, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de compostage et de dégager des odeurs désagréables. Pas assez d'humidité : les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et **le processus s'arrête**.

Il est facile d'arroser quand le compost est trop sec. L'assécher quand il est trop humide est un peu plus difficile. On pourra l'étaler quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche.

Intégrer les déchets difficiles à composter

Le compostage des végétaux durs, longs, encombrants est possible, si vous suivez ces quelques indications :

- **sectionnez, fragmentez, écrasez ou broyez** ces déchets. Vous faciliterez ainsi l'action des micro-organismes. Souvenez-vous que ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage ;
- faites-leur subir **plusieurs cycles de compostage**, en les retirant du compost mûr par tamisage.

Rendre visite à son compost !

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite. L'apport de déchets frais est une bonne occasion d'examiner les produits en compostage. Une observation un peu attentive permettra de déceler un excès ou un déficit d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs... À partir de là, les interventions sont faciles et prennent en général peu de temps.

faites votre choix, tas ou bac ?

Vous avez à votre disposition une large gamme de méthodes et de matériels pour faire votre compost. Comment choisir ? Sur quelles bases ? En fait, chaque solution a des avantages et des inconvénients. Les critères qui pourront vous guider sont la place disponible, la quantité de déchets organiques, la proximité du voisinage, le temps à consacrer à cette activité...

Quel que soit votre choix, l'important est de bien suivre le processus de compostage.

Le compostage en tas

Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).

■ Ses avantages : souplesse et facilité d'utilisation

Il n'y a **aucune contrainte de volume**. Vous jouez sur la hauteur, la longueur et vous pouvez faire autant de tas que vous le souhaitez.

Les déchets sont toujours **accessibles et visibles**. Vous les surveillez en toute facilité.

Composter, oui, mais où ?

Le tas de compost sera installé à **même le sol**, pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes. Vous pourrez étendre tout d'abord un lit de branchages pour assurer un drainage du compost par le bas.

Le tas sera placé **ni trop près ni trop loin de votre maison**, pour combiner facilité d'accès et agrément. Vous devrez aussi prévoir les allers-retours de votre brouette entre le compost et votre jardin. Un endroit caché, bien drainé, à mi-ombre et à l'abri du vent sera l'idéal.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- le placer juste **en limite de propriété** : vos voisins risquent de ne pas apprécier la vision de votre compost ;
- le mettre **dans un creux** : l'eau pourrait s'y accumuler.





Le compostage en tas convient à ceux qui disposent de **place** et n'ont **pas beaucoup de temps** à consacrer au compostage.

Le manque d'arrosage est compensé par les pluies périodiques. L'aération naturelle est souvent importante et limite ainsi les risques d'asphyxie. L'évaporation relativement aisée peut aider à combattre l'excès d'eau.

Mais le mieux est quand même de surveiller et de mélanger régulièrement votre compost.

■ **Ses inconvénients : lenteur et désagréments visuels**

Le tas est **à la merci d'animaux** (chiens, chats, rongeurs, etc.) qui peuvent éventuellement être attirés par les épluchures, les os et la viande et autres restes de cuisine. Déposer les déchets frais au milieu du tas peut être une parade efficace.

Le tas est **exposé aux aléas climatiques**, aux précipitations, au vent, à la sécheresse, au froid qui ont pour conséquence de rendre le processus irrégulier. Une surveillance régulière permet de pallier ces inconvénients.

Par ailleurs, la vision d'un tas n'est pas du goût de tout le monde.

Le compostage est un peu plus long : il faut de six mois à un an pour obtenir un compost mûr prêt à l'emploi.

Le compostage en bac

Un composteur, aussi appelé « bac à compost » ou « silo à compost », se présente sous la forme d'une structure en bois, en métal ou en plastique. Il contient un volume réduit de déchets à composter et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il peut être plus ou moins ouvert sur l'extérieur.

■ Ses avantages : encombrement et nuisances visuelles réduits



Vous pouvez le mettre à l'abri des aléas climatiques et assurer une décomposition homogène pour l'ensemble de la masse.

Les composteurs fermés placent les déchets hors de portée des animaux.

Un composteur vous permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que de peu de place.

Le compostage peut être **rapide** (quatre à cinq mois).

■ Ses inconvénients : petits volumes et surveillance régulière

Il convient uniquement pour les **petits volumes** (jusqu'à 1 000 litres). Vous pourrez remédier à cette contrainte en utilisant plusieurs composteurs.

Pour que le compostage en bac fonctionne correctement, il faut y consacrer du temps.

Le fait que le composteur soit fermé ne signifie pas que le compostage se fasse seul. Il faut le **surveiller** fréquemment pour éviter des dérives (sécheresse, pourrissement nauséabond) qui sont irréversibles en l'absence d'intervention de l'opérateur.

Le **brassage est malaisé** dans un composteur. Le plus simple est de le vider complètement et de le remplir en prenant soin de ne pas mélanger les déchets frais et le compost en maturation. Le mieux pour cela est de disposer de deux (ou plus) bacs : le premier pour les

déchets les plus frais, le dernier pour la maturation du compost.



■ Acheter un composteur...

Les composteurs sont vendus dans les jardineries, les quincailleries et les grandes surfaces. Ils sont parfois proposés par les collectivités locales dans le cadre d'opérations de promotion du compostage domestique. Choisissez de préférence la marque **NF-Environnement «composteurs individuels de jardin»**, qui vous apporte des garanties sur la qualité du matériel.

Des composteurs éco-labellisés

Pour vous procurer la liste des composteurs dotés du label NF-Environnement, consultez www.marque-nf.com.

■ ...ou le fabriquer soi-même

Vous pouvez très bien fabriquer vous-même votre bac à compost. Pour cela, vous avez plusieurs possibilités à votre disposition :

- le bac cubique en bois, à base de planches, de rondins ou de palettes ;
- le treillis métallique cylindrique : il peut être entouré d'une toile, d'une natte de roseaux ou d'une feuille de plastique perforée ;
- un box en parpaings.

quand et comment utiliser le compost

Reconnaître le bon moment

Le processus de compostage domestique peut prendre de deux mois à deux ans selon les déchets utilisés et l'effort fourni.

Comment savoir que votre compost est mûr ?

Un compost mûr se caractérise par un **aspect homogène**, une **couleur sombre**, une **agréable odeur** de terre de forêt et une **structure grumeleuse** qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ, à l'exception des déchets qui ne se décomposent pas (coquillages et coquilles d'œuf entre autres) ou difficilement (trognons de chou, morceaux de bois, etc). Vous pourrez alors faire suivre à ces déchets récalcitrants un nouveau cycle de compostage.

En cas de doute, vous pouvez tester votre compost, en semant des graines de cresson dans des petits pots remplis de compost. Il ne germera pas, ou mal, si le compost n'est pas mûr.



Utiliser le compost à bon escient

■ Avant maturité

Vous pouvez disposer votre compost avant maturité **en paillage** sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Mais vous devrez attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois avant de l'incorporer au sol car, immature, un compost peut nuire aux jeunes plants.

Le paillage, une solution intéressante

Vous pouvez utiliser d'autres éléments que le compost mûr pour réaliser un paillage. Les feuilles mortes, les tontes de pelouse ou les déchets de taille broyés peuvent faire l'affaire.

Vous étendrez des couches de 5 cm environ (plus pour les feuilles mortes) au potager ou au verger : au pied des arbustes ou sous les haies, entre les rangs du potager ou au pied des rosiers et des massifs floraux vivaces.

Le paillage permet de limiter les arrosages, en diminuant l'évaporation de la terre, tout en apportant de la matière organique à dégradation lente au sol. Cette couche peut en plus servir de gîte à de nombreux vers et insectes utiles au jardin. Enfin, en hiver, le paillage participera à la protection de vos plants contre le gel.



■ À maturité

Un compost à maturité peut avoir de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Il peut être utilisé de deux manières différentes :

- comme **amendement organique** : il augmente le taux de matière organique dans le sol et améliore la capacité de rétention en eau et la porosité du sol tout en contrôlant l'érosion. Vous l'épandrez en couches minces (1 à 5 l/m²), puis l'incorporez superficiellement au sol par binage (sur 5 à 15 cm) ;
- comme **support de culture** : il contribue à la croissance des plantes et les aide à développer un bon système racinaire. Il est souhaitable de préparer un terreau en mélange avec de la terre et votre compost. En effet, **il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost**. Si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité des plantes ne le supportent pas.

Tamiser comme il faut

Le tamisage permet d'**affiner le compost** et de l'**utiliser plus facilement**. Un simple grillage posé sur un cadre de bois peut faire l'affaire.

Il permet d'éliminer les éléments grossiers qui n'ont pas été complètement transformés.

Comment faire ? Vous projetez le compost à l'aide d'une pelle sur le cadre grillagé que vous aurez pris soin de poser contre un mur pour le stabiliser. Vous pouvez utiliser aussi un tamis à main.

Que faire des refus de tamisage ? Vous pouvez les utiliser en paillage ou encore les recycler dans le tas ou le composteur. Ils aident à démarrer le compostage et à améliorer le rapport carbone/azote.



Bien doser le compost

■ Votre compost au potager

Le compost s'utilise dans votre potager de différentes façons :

- **à l'automne ou en fin d'hiver** en surface, avec un léger griffage pour l'incorporer à la terre ;
- **au printemps**, entre les rangs de légumes, avant de pailler par-dessus ;
- **toute l'année**, dans les trous de plantation en recouvrant de fines couches de terre, afin que les graines ne

soient pas en contact direct, mais que les racines en se développant, trouvent des nutriments du compost.

Quelles quantités ? Cela dépend des besoins des plantes en éléments nutritifs :

- **les plantes à forts besoins** peuvent supporter de 3 à 5 kg/m²/an. Il s'agit des artichauts, du céleri et du poireau, des cucurbitacées (concombres, cornichon, courge, courgette, melon...), des solanacées (aubergines, poivron, pomme de terre, tomate...) ainsi que du maïs ;
- **les plantes aux besoins moyens** peuvent se contenter de 1 à 3 kg/m²/an de compost. Il s'agit des légumes tels que les asperges, les betteraves, les carottes, les épinards, les haricots, la laitue, le persil ou les petits pois ;
- **les plantes à faibles besoins** peuvent se passer d'apports de compost. C'est le cas de l'ail, des échalotes et des oignons, des choux, de la mâche et du cresson, des endives, des fèves, des navets et des radis, ainsi que des plantes aromatiques.

Le compost peut être utilisé également en paillage de deux centimètres d'épaisseur à étendre entre les rangs des légumes dont on consomme les fruits (tomates, concombres, poivrons...).

■ Votre compost pour les arbres fruitiers

Pour entretenir les espèces fruitières, vous répartirez chaque année sous l'envergure des feuilles une couche d'environ un centimètre d'épaisseur de compost, soit 3 à 5 kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes. Vous pouvez recouvrir le tout de paille.

À l'occasion de la **plantation** d'arbres ou de buissons fruitiers, vous mélangerez directement 20 % de compost dans le trou de plantation (une part de compost pour quatre parts de terreau).

■ Votre compost pour le jardin d'agrément

Pour votre pelouse, lors de l'installation, vous répartirez 8 à 10 kg/m² de compost en les incorporant sur les dix premiers centimètres de terre avant de semer. En entretien, à chaque début de printemps, vous disperserez 1 à 2 kg/m² de compost, qui aura été tamisé assez finement au préalable afin qu'il se répartisse bien entre les brins d'herbe.

Pour un terrain de végétation générale, comme les haies arbustives par exemple, vous répartirez, lors de l'installation, de 8 à 10 kg/m² de compost en les incorporant sur quinze centimètres de profondeur. En entretien, un amendement tous les deux ans suffit : vous répartirez 2 à 3 kg/m² de compost entre la végétation et binerez légèrement.

Pour vos massifs floraux, vous préparerez le sol, lors de l'installation d'un parterre, en effectuant un bon bêchage au cours duquel vous incorporerez de 5 à 8 kg/m² de compost sur les quinze premiers centimètres. Lors des plantations, vous pouvez aussi mettre votre compost dans les trous, en le mélangeant avec la terre.

Si vous semez vos plantes, qu'elles soient vivaces ou annuelles, vous pouvez le faire sur sol préparé. Vous effectuerez plus tard un paillage de deux centimètres maximum, afin de limiter la levée des mauvaises herbes et de maintenir l'humidité du sol.

En entretien de vos vivaces, vous pouvez amender :

- soit en automne, en étendant une couche de deux centimètres environ de compost bien mûr au pied des plants, ce qui protégera également les souches des grands froids ;
- soit au printemps (en mars-avril pour les vivaces, en juin pour les annuelles), en incorporant 3 à 5 kg/m² de compost avec un léger griffage en surface pour le mélanger à la terre.

■ Votre compost en jardinière

Pour la création de nouvelles jardinières, un bon mélange est constitué d'un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable. Si vous réutilisez des jardinières de l'année précédente, vous rajouterez 20 % maximum de compost à la quantité de l'ancienne terre. Vous pouvez aussi l'utiliser pour vos plantes d'intérieur de la même façon.

Quelques règles d'hygiène au jardin

Comme toute activité au jardin, quelques précautions sont à observer :

- lavez-vous les mains après toute manipulation du compost ;
- lavez les fruits et légumes avant de les cuisiner.



en résumé...

- Chez vous et dans votre jardin, vous produisez des **déchets organiques**. Triez-les et utilisez-les pour fabriquer votre propre compost.
- Pour réussir, ce n'est pas difficile : un **tri** judicieux, une petite **préparation** et le respect de certaines **règles simples**.
- En quelques mois, vous obtiendrez un excellent **amendement organique gratuit** pour votre potager, vos plantations ornementales ou vos plantes en pot, à utiliser en surface ou après incorporation dans le sol.
- Alors, en bac ou en tas, que vous ayez un grand terrain ou un petit jardin, adoptez le **compostage domestique**. Cela réduira le volume de vos ordures ménagères et contribuera à la préservation de votre environnement.

➔ **Pour en savoir plus** sur la réduction des déchets, consultez le guide pratique de l'ADEME :
« **Les déchets des ménages** » n° 3683
et le site www.reduisonsnosdechets.fr

l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service.

Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur (valable en France métropolitaine, prix d'un appel local) :

0 810 060 050

Ce guide vous est fourni par :



Siège social : 20, avenue du Grésillé
BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01

